



Perquisition à mon domicile

Par **hina40**, le **04/07/2014** à **03:34**

Bonjour, je sors depuis un an avec quelqu'un qui fume occasionnellement du cannabis je précise je ne fume pas et cette semaine 4 policiers ont débarqué à mon domicile pour une perquisition ordonnée par le procureur pour trafic de drogue, j'ai été très choquée de figurer sur cette perquisition mon compagnon était chez moi, bien sûr ils n'y avaient rien à mon domicile mais j'étais déjà traitée comme une grande délinquante, mon ami a tenté d'expliquer que je ne fumais pas mais ils nous ont tout de même convoqués en suivant au commissariat. En fait ils détiennent une vidéo où je fais mes courses dans un supermarché et pendant ce temps mon ami va acheter de la drogue monte dans ma voiture à mes côtés et on quitte le parking, les policiers m'ont expliqué qu'ils ne peuvent pas savoir si je ne consomme pas, je précise que mon compagnon ne vit pas tout le temps à mon domicile et que je sais qu'il consomme occasionnellement mais que je suis contre. J'apprends par le policier qu'ils ont arrêté le même jour un traficant de drogue pas de cannabis et qu'il pensait que je le connaissais. Évidemment non je crois être en plein cauchemar mais non c'est la réalité. Il me fait signer une déposition je suis en larme et choquée mais il me dit il n'y a pas mort d'homme on vous dira les suites et mon ami s'en sort avec un rappel à la loi sur la consommation de cannabis. Que risquez-vous vraiment? Et pourquoi ai-je été perquisitionnée ou considérée comme délinquante? Je n'ai jamais eu aucun problème de justice, je suis fonctionnaire et j'ai très peur de la suite des événements. merci

Par **Lag0**, le **04/07/2014** à **07:44**

Bonjour,
Il est parfaitement normal, votre ami étant suspecté de participer à un trafic, que la police perquisitionne votre domicile. Cela ne veut pas dire nécessairement que vous êtes aussi

suspectée, mais il est courant que des trafiquants utilisent le domicile de leurs relations pour cacher leurs produits (ils ne vont pas les garder chez eux en général...)

Par **aguesseau**, le **04/07/2014** à **10:03**

bjr,

vous écrivez que vous n'êtes pas au courant des trafics supposés de votre ami, mais les policiers ne le savent pas et ne sont pas obligés de vous croire.

c'est le rôle de l'enquête de déterminer le rôle de chacun.

en tout cas si vous devez faire des reproches à quelqu'un, ce n'est pas aux policiers qui font leur travail, mais à votre ami qui vous a trompé.

cdt

Par **hina40**, le **04/07/2014** à **17:12**

Merci pour vos réponses, bien sûr je ne reproche rien aux policiers, et effectivement mon ami s'est mal comporté, que dois-je faire maintenant : attendre, demander des compléments d'enquête, prendre un avocat, est-ce que je risque quelque chose, cdt

Par **chris_idv**, le **11/07/2014** à **07:46**

Bonjour,

Votre attention devrait se focaliser non pas sur votre devenir pénal (si rien ne peut vous être reproché pénalement vous n'avez aucune crainte à avoir) mais sur votre devenir professionnel : votre qualité de fonctionnaire n'est pas compatible avec le fait de partager, en ayant parfaitement conscience, la vie d'une personne qui consomme des produits stupéfiants.

Cordialement,

Par **Lag0**, le **11/07/2014** à **07:48**

[citation]Votre qualité de fonctionnaire n'est pas compatible avec le fait de partager, en ayant parfaitement conscience, la vie d'une personne qui consomme des produits stupéfiants.
[/citation]

Bonjour,

Remarque étonnante !

Sur quoi vous basez-vous pour faire une telle discrimination pour le statut de fonctionnaire ?

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **14:54**

fonctionnaire ou pas, personne n'a le droit de consommer des produits stupéfiants.

Par **Lag0**, le **11/07/2014** à **17:13**

Ici, il n'est pas question de consommateur mais de l'amie d'un consommateur.